

**Exemplaire à conserver par l'abonné**  
**Contrat ANNUEL Panier BIO de Proximité du 03/02/2024 au 20/12/2024**  
**TARIF SPECIAL ABBONNEMENT ANNUEL : 2 PANIERS GRATUITS**

SCEA.Bourven  
Producteur maraîcher BIO depuis 1978  
Contrôlé et certifié par Ecocert n°95/375/65367P/1  
31, rue de Neuville  
95000 HAM-CERGY  
Tél-fax : 01 30 30 59 06  
Désigné ci-après Le Producteur d'une part

M.Mme.Mlle :  
Demeurant :  
Code postal :  
Ville :  
Téléphone :  
E-mail :  
Désigné ci-après l'abonné d'autre part

**Contenu :** Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'abonné de panier(s) hebdomadaire(s) de légumes par le Producteur, correspondant chacun à la consommation moyenne d'environ deux adultes pour le panier de base. La définition de la nature et de la quantité des produits locaux fournis est faite en accord avec la saison et les aléas liés à la production. Le producteur garantit un prix avantageux du panier par rapport au prix de vente détail.

Toutefois, il ne pourra être tenu responsable en cas de sinistre exceptionnel (tempête, gel, sécheresse).  
En cas de non récolte, le producteur s'engage à fournir un panier composé de légumes d'un autre producteur bio.

**Termes :** Le paiement des produits du contrat correspondant aux paniers de 18 ou 26 € pour la période considérée se fera d'avance, obligatoirement par 5 chèques encaissés en mars, mai, juillet, octobre, décembre, ou bien 3 chèques encaissés en mars, août, novembre, à l'ordre de SCEA Bourven.

**PAS DE DISTRIBUTION Les 16 et 17 Août 2024**

Cela représente 46 semaines de distribution possible, mais 2 paniers vous sont offerts et 3 suspensions estivales déduites, 41 enlèvements.

En cas de non suspension, un réajustement du montant en fin d'année sera réalisé

41 paniers de base à 18 € = 738 € soit 5 chèques de 147,60 € □  
**ou 3 chèques de 246 €** □

41 paniers à 26 € = 1066 € soit 5 chèques de 213,2 € □  
**ou 2 chèques de 360 € + 1 chèque de 346 €** □

**Les 3 suspensions estivales sont à prévenir deux semaines à l'avance.**

Le consommateur abonné s'engage à **enlever** ou à **faire enlever** son panier chaque semaine de manière individuelle ou groupée :

- **au magasin C'TOUT BIO** – 34 Chemin des voies – zone maraîchère - 95000 CERGY □  
le vendredi de 15h à 19h30 ou le samedi de 10h à 19h
- **Sur le marché d'ENGHIEN** - samedi matin □

En cas d'absence ou de résiliation de la part de l'abonné, **aucun remboursement** ne sera effectué sur la somme restant due.

Le principe d'enlèvement est défini pour toute la période du contrat aux heures et jours déterminés.

**En cas d'absence de l'abonné**, (durant les jours et heures de la distribution) **pensez** à faire enlever votre panier par un voisin, un ami, ou quelqu'un de votre famille. C'est souvent l'occasion de faire découvrir ce principe de consommation à d'autres personnes. Dans le cas contraire, votre colis sera partagé entre les présents ou donné à une association caritative.

**Signature du consommateur :**

Le .....

**Signature du producteur :**

Le .....

**Exemplaire à remettre au producteur avec les règlements**  
**Contrat ANNUEL Panier BIO de Proximité du 03/02/2024 au 20/12/2024**  
**TARIF SPECIAL ABBONNEMENT ANNUEL : 2 PANIERS GRATUITS**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SCEA.Bourven</b><br><b>Producteur maraîcher BIO depuis 1978</b><br><br><b>Contrôlé et certifié par Ecocert n°95/375/65367P/1</b><br><br><b>31, rue de Neuville</b><br><b>95000 HAM-CERGY</b><br><br><b>Tél-fax : 01 30 30 59 06</b><br><b>Désigné ci-après Le Producteur d'une part</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M.Mme.Mlle :</b><br><b>Demeurant :</b><br><br><b>Code postal :</b><br><b>Ville :</b><br><br><b>Téléphone :</b><br><b>E-mail :</b><br><br><b>Désigné ci-après l'abonné d'autre part</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Contenu :** Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'abonné de panier(s) hebdomadaire(s) de légumes par le Producteur, correspondant chacun à la consommation moyenne d'environ deux adultes pour le panier de base. La définition de la nature et de la quantité des produits locaux fournis est faite en accord avec la saison et les aléas liés à la production. Le producteur garantit un prix avantageux du panier par rapport au prix de vente détail.

Toutefois, il ne pourra être tenu responsable en cas de sinistre exceptionnel (tempête, gel, sécheresse).  
En cas de non récolte, le producteur s'engage à fournir un panier composé de légumes d'un autre producteur bio.

**Termes :** Le paiement des produits du contrat correspondant aux paniers de 18 ou 26 € pour la période considérée se fera d'avance, obligatoirement par 5 chèques encaissés en mars, mai, juillet, octobre, décembre, ou bien 3 chèques encaissés en mars, août, novembre, à l'ordre de SCEA Bourven.

**PAS DE DISTRIBUTION Les 16 et 17 Août 2024**

Cela représente 46 semaines de distribution possible, mais 2 paniers vous sont offerts et 3 suspension estivales déduites, 41 enlèvements.

En cas de non suspension, un réajustement du montant en fin d'année sera réalisé

41 paniers de base à 18 € = 738 € soit 5 chèques de 147,60 € □  
**ou 3 chèques de 246 €** □

41 paniers à 26 € = 1066 € soit 5 chèques de 213,2 € □  
**ou 2 chèques de 360 € + 1 chèque de 346 €** □

**Les 3 suspensions estivales sont à prévenir deux semaines à l'avance.**

Le consommateur abonné s'engage à **enlever** ou à **faire enlever** son panier chaque semaine de manière individuelle ou groupée :

- **au magasin C'TOUT BIO** – 34 Chemin des voies – zone maraîchère - 95000 CERGY □  
le vendredi de 15h à 19h30 ou le samedi de 10h à 19h
- **Sur le marché d'ENGHIEN** - samedi matin □

En cas d'absence ou de résiliation de la part de l'abonné, **aucun remboursement** ne sera effectué sur la somme restant due.

Le principe d'enlèvement est défini pour toute la période du contrat aux heures et jours déterminés.

**En cas d'absence de l'abonné**, (durant les jours et heures de la distribution) **pensez** à faire enlever votre panier par un voisin, un ami, ou quelqu'un de votre famille. C'est souvent l'occasion de faire découvrir ce principe de consommation à d'autres personnes. Dans le cas contraire, votre colis sera partagé entre les présents ou donné à une association caritative.

**Signature du consommateur :**

Le .....

**Signature du producteur :**

Le .....